

	<b>SAMU 49 - Centre 15</b>	<b>0795-PR-DEC-01</b>
	<b>Procédure de Régulation Ambulance Bariatrique</b>	V1 22/09/2015
		Version initiale 22/09/2015

<b>Rédaction</b>	<b>Validation</b>
F. Templier - PH Chef de Service - SAMU 49	Y. Courjault - PH Responsable UF Centre 15 - SAMU 49

## PREAMBULE

Le terme "bariatrique" désigne ce qui est relatif à l'obésité. Le transport bariatrique concerne les patients en forte surcharge pondérale ne pouvant pas être transportés avec un brancard habituel dans les conditions de sécurité et d'ergonomie requises, nécessitant alors un brancard spécifique intégré à une ambulance dite bariatrique.

Dans le cadre de ses missions départementales, le SAMU 49 doit organiser les transports bariatriques non réalisables avec les moyens courants, pour les interventions SMUR - T2IH, les transports sanitaires simples (ambulance) relevant de l'Aide Médicale Urgente et, en partenariat avec le SDIS, ceux relevant du Secours à Personne (VSAV).

## OBJECTIFS

- Décrire les situations relevant des missions du SAMU 49 et nécessitant un transport bariatrique.
- Décrire l'engagement opérationnel de l'ambulance bariatrique et le rôle de chacun selon ces situations.

### 1) Ambulance bariatrique du CHU d'Angers

Le service des ambulances du CHU d'Angers dispose d'une ambulance bariatrique spécifique dédiée pour ces transports. Elle est équipée d'un brancard bariatrique permettant la prise en charge de patients jusqu'à 320 kilos (brancard en position haute). Sa largeur est compatible avec la morphologie de ces patients. La manipulation de ce brancard nécessite 3 personnes dont une personne au minimum formée à l'usage de celui-ci.

Elle dispose aussi de : 1 MID bariatrique, 2 matelas de transfert normaux, 1 chaise transfert bariatrique (< 250 kilos). L'équipement matériel de base de cette ambulance est celui d'une ambulance simple (Pas de matériel médical).

### 2) Missions du SAMU 49 et transport bariatrique

#### 2-1) Situations devant faire évoquer le recours à l'ambulance bariatrique

- Poids du patient > 150 kg,
- Largeur du patient incompatible avec son installation en toute sécurité sur un brancard classique (Largeur normalisée = 55 cm ± 2) : Soit une largeur de hanche à hanche > à 55 cm environ.

#### 2-2) Missions pouvant justifier du déclenchement de l'ambulance bariatrique par le SAMU 49

- Interventions SMUR primaire sur le Maine-et-Loire,
- Interventions SMUR secondaire ou T2IH au départ d'un établissement de santé du Maine-et-Loire ou hors Maine-et-Loire si convention (Transferts des CH Laval et Château-Gontier vers CHU Angers) ou si couramment effectué par le SMUR Angers (Ex : Châteaubriant vers Angers),
- Interventions préhospitalières avec transport simple urgent non programmé (Ambulance, VSAV).

#### 2-3) Situations ne relevant pas d'une organisation par le SAMU 49

**En cas de sollicitation pour ces situations, orienter la demande vers le service des ambulances du CHU d'Angers.**

- Transport sanitaire simple préhospitalier programmé ou n'ayant pas de caractère d'urgence,
- Transport sanitaire simple inter- ou intrahospitalier,
- Retour à domicile,
- Interventions primaires, secondaires et T2IH hors Maine-et-Loire (Sauf convention avec le SAMU 49).

### 3) Principes organisationnels communs aux différentes situations

**Ce que l'on ne doit pas faire = Retarder une prise en charge médicale ou secouriste urgente à cause du délai de mise en œuvre de l'ambulance bariatrique !**

#### Rôle de la régulation du SAMU 49

- 1) Engager le vecteur (équipe + véhicule habituel) normalement habilité pour la mission dans le délai nécessaire avec le degré d'urgence.
- 2) Organiser le renfort de l'ambulance bariatrique, selon l'horaire de la mission :
  - ✓ Équipage "Service des Ambulances CHU" (2 personnes, OU 1 seule si renfort SMUR Angers équipe à 3)
    - Du lundi au samedi, de 7h30 à 20h30
    - Les dimanches et jours fériés, de 13h00 à 20h30
  - ✓ Équipe Angers 3 (Ambulancier + IDE), quel que soit le vecteur à renforcer
    - Durant les autres périodes.
- 3) Organiser l'accueil du patient dans le service adapté (Pathologie ET conditions logistiques et matérielles).

#### Rôle de l'effecteur normalement en charge du patient

- Assurer la prise en charge globale du patient jusqu'à l'admission. Cette équipe en a la responsabilité.
- Assurer le déplacement de son véhicule qui suit l'ambulance bariatrique lors de l'évacuation.

#### Rôle de l'équipage de l'ambulance bariatrique

- Assurer et diriger la manœuvre d'utilisation du brancard bariatrique, avec l'aide des personnes présentes.
- Assurer la conduite de l'ambulance bariatrique (Ambulancier CHU n°1 ou ambulancier Angers 3)
- Si renfort d'un vecteur non médicalisé (Ambulance privée ou VSAV), accompagner l'ambulancier privé ou le sapeur-pompier dans la cellule sanitaire pour une aide matérielle (Ambulancier CHU n°2 ou IDE Angers 3)
- En cas de renfort d'un SMUR à 2 personnes, suivre avec le VML SMUR (Ambulancier CHU n°2 ou IDE Angers 3)

### 3) Points spécifiques selon le type de mission

#### 3-1) Intervention SMUR primaire

- En cas de SMUR primaire sans ambulancier, l'équipage bariatrique doit partir à 2 (soit 2 ambulanciers CHU, soit équipe T2IH complète), afin que l'un des deux puisse suivre avec le VML du SMUR

#### 3-2) Intervention SMUR secondaire Angers

- Départ Angers 2 avec l'AR Angers 2.

#### 3-3) Intervention T2IH Angers

- Hors période avec un équipage CHU, différer si possible le transfert aux heures ouvrables du service des ambulances.  
- Si pas différable, engager l'ambulancier Angers 2 (Conduite ambulance bariatrique) avec l'équipe T2IH et l'AR T2IH.  
- IDE et médecin Angers 2 restent disponibles pour un primaire ou un secondaire urgent avec une ambulance privée.

#### 3-4) Intervention préhospitalière avec transport sanitaire simple, urgent et non programmé

#### Ambulance privée sur place et ayant initialement en charge le patient

- Brancardage (si besoin par le SDIS en cas de brancardage difficile relevant de leurs missions : besoin de plus de 4 personnes OU de moyens techniques spécifiques) et installation du patient dans l'ambulance bariatrique.
- Prise en charge du patient par l'équipage de l'ambulance privée, dans l'ambulance bariatrique (Relais de responsabilité avec l'équipage SDIS en charge du brancardage) : Un membre de l'équipage ambulancier privé surveille le patient durant le transport, l'autre suit l'ambulance bariatrique avec son véhicule.  
**NB : Relais SDIS - Ambulance Privée après installation dans l'ambulance bariatrique E/A validation par SDIS**

#### VSAV sur place et ayant en charge initialement le patient

- Brancardage par le SDIS et installation du patient dans l'ambulance bariatrique.
- Prise en charge du patient par l'équipage du VSAV, dans l'ambulance bariatrique (Relais de responsabilité avec l'équipage SDIS en charge du brancardage) : Un membre de l'équipage du VSAV surveille le patient durant le transport, et le VSAV suit l'ambulance bariatrique durant l'évacuation.